

Rapport d'activités 1999

L'activité de l'AFNIC au cours de sa deuxième année d'existence sous forme d'association de la loi du 1^{er} juillet 1901 reflète bien la forte expansion de l'Internet, dont la pénétration dans l'ensemble des secteurs de l'éducation, de la recherche et, désormais, de l'économie, bouleverse les organisations, les stratégies commerciales et les modes de communication des collectivités et des individus.

I. Eléments chiffrés

Le bilan d'activité de l'année 1999 (*tableau 1* ci-joint en annexe) se caractérise par :

- Une forte augmentation du nombre de domaines installés (60 537), à savoir non seulement un doublement par rapport au nombre de créations de l'année précédente, mais encore une égalisation en 1999 du montant total des domaines créés dans la zone « .fr » depuis sa création (*tableau 2*) ;
- un nombre d'adhésions de fournisseurs d'accès Internet (FAI) en hausse de 52% par rapport à 1998 soit 758 FAI recensés au 31 décembre 1999. (*tableau 3*) ;
- une accentuation de la « mobilité » des utilisateurs, révélée par le nombre élevé des changements de FAI (5 238, soit 17% par rapport au nombre de créations de domaines pendant cette même période, contre 2510 soit 14% en 98) ;
- une moyenne quotidienne de 200 installations en fin d'année 1999, soit un alourdissement de la charge de travail de 90% par rapport à la même période de l'année 1998 ;
- une tarification en baisse moyenne de près de 30% par rapport à 1998.

II. Les adhésions

Au 31 décembre 1999, le nombre d'adhérents à l'AFNIC s'élevait à :

- 758 membres prestataires (FAI), dont 144 membres du comité de concertation « prestataires » (ou adhérents « option 1 ») ;
- 97 membres utilisateurs, répartis à raison de :
 - 19 personnes morales, dont 11 membres du comité de concertation « utilisateurs » ;
 - 78 adhérents personnes physiques, non membres du comité de concertation ;
- 4 membres du collège international, adhérents à l'AFNIC en qualité de membres « correspondants ».

III. Le budget

a) Les recettes

En 1999, la structure des ressources de l'AFNIC (20,3 MF) se partage entre :

- les cotisations des adhérents (20% des ressources) ;
- les prestations (80% des ressources, dont environ 65% au titre des opérations sur les domaines, et 15% au titre de l'entretien des domaines installés).

b) Les dépenses

Le montant total des charges de l'exercice 1999 s'élève à 13,8 MF, contre 7,8 MF en 1998.

Les rémunérations de personnel (9,8 MF contre 6,9 MF en 1998) représentent donc 71% (contre 69% en 1998) du montant total des charges de l'exercice. Les effectifs se sont

accrus de 22 fin 98 à 26 fin 99 (+ 18%) compte tenu du passage aux 32 heures et du départ de 4 personnes pour la création d'@rc-en-Web (*tableaux 4 et 5*) ;

Les autres postes de dépenses sont représentatifs de l'activité de l'AFNIC, notamment en termes d'acquisition de matériels informatiques et de logiciels.

Les excédents cumulés en 98 et 99 permettent de répondre à la demande du CA du 29 avril 98 de constituer un fonds de réserve égal au montant de la masse salariale annuelle.

A noter également que, du fait de la décision du service de législation fiscale assujettissant l'AFNIC aux impôts commerciaux de droit commun à compter du 1^{er} janvier 2000, le « risque fiscal » n'existe plus sur les excédents de gestion de l'exercice budgétaire 1999 ;

On soulignera la motivation et la compétence des personnels qui ont réussi à absorber l'augmentation importante de la charge de travail, tout en étendant les plages horaires d'ouverture du service (de 8h30 à 18h30 sans interruption du lundi au vendredi).

IV. Consultation publique dans le cadre du programme d'action gouvernemental pour la société de l'information (PAGSI)

La mission d'intérêt général menée par l'AFNIC n'a pu qu'être amplifiée par les orientations du plan gouvernemental pour la société de l'information (PAGSI) présentée par le Premier ministre le 16 janvier 1998, et notamment :

- une gestion efficace du domaine « .fr », nécessaire pour renforcer la présence française sur Internet ;
- la mise en œuvre d'une charte de nommage, permettant de prévenir les conflits ;
- l'amélioration du système de nommage français en préservant son esprit coopératif ;
- l'offre de prestations de qualité, dans des délais rapides et à un coût compétitif ;
- l'organisation d'une consultation élargie avec tous les acteurs de l'Internet sur les principes et les moyens à mettre en œuvre pour gérer efficacement la charte de nommage ;
- la participation active à la définition d'une position européenne sur la gestion des noms de domaines ;
- le développement d'un annuaire universel multilingue des adresses Internet.

Avec l'appui de ses comités de concertation (FAI et utilisateurs) et de ses instances délibératives (conseil d'administration et assemblée générale), l'AFNIC s'est efforcée d'atteindre les objectifs issus du PAGSI qui lui ont été assignés par le CA du 26 mars 99.

La consultation publique liée au PAGSI s'est déroulée sur la période de décembre 1998 à février 1999 (*tableau 6*).

Cette consultation a fait ressortir une appréciation des actions de l'AFNIC positive à 70%, contre 6% insuffisantes et 24% d'abstention (*tableau 7*).

La mise en œuvre de l'ouverture de la charte de nommage est détaillée dans les *tableaux 8, 9 et 10*.

Parmi les mesures relatives au plan et à la charte de nommage, il ressort de la consultation :

- l'attachement à certains principes :
 - le plan de nommage et les extensions de l'arborescence sous « .fr » ;
 - l'interdiction de réservation de domaines non connectés ;
 - la territorialité des détenteurs de noms de domaines sous « .fr ».
- l'évolution de certaines procédures :
 - la possibilité d'obtenir trois noms de domaines avec une seule immatriculation au registre du commerce ;

- la mise en œuvre d'une nouvelle modalité d'enregistrement sous une dénomination (« .com.fr »), libre de tout justificatif (*tableau 11*) ;
- l'ouverture d'un domaine public dédié aux personnes physiques (« .nom.fr »).

Le passage obligé par un fournisseur d'accès pour l'enregistrement des domaines par l'AFNIC a été conservé. Il opposait les FAI à 79% pour son maintien et les utilisateurs à 61% pour sa suppression (*tableau 12*).

V. La formation

En 1999, l'AFNIC a poursuivi ses efforts de formation des FAI et de formation des formateurs aux technologies de l'Information (FFTI).

On rappellera que le coût de l'adhésion des FAI à l'association comprend le prix d'une journée annuelle de formation. Trois formations de FAI se sont déroulées comme d'habitude sur le site de Rocquencourt et, pour la première année, trois autres Régions hors Ile de France (Toulouse, Strasbourg, Laval). Ces dernières ont été organisées en partenariat avec l'ACFCI et les Chambres de Commerce et d'Industrie de ces Régions (*tableau 13*).

Concernant les formations FFTI, l'AFNIC a participé à cinq d'entre elles en partenariat avec l'UNESCO, l'UIT et l'AUEPLF.

VI. L'aide au déploiement d'Internet

Très tôt, l'AFNIC s'est intéressée au concept d'auto-formation, comme outil indispensable pour une sensibilisation à l'Internet et même une spécialisation en matière de création de sites Web : deux cédéroms, « [Initi@tion](#) à l'Internet » et « À ch@cun son site Web », ont été conçus dans cette optique (*tableau 14*). Reconnus d'Intérêt Pédagogique par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, ces supports ont également reçu plusieurs autres distinctions à l'échelon national (TELEFORM D'OR en avril 99, Salon EDUCATEC en décembre 99).

« [Initi@tion](#) à l'Internet » est en cours de traduction-localisation par le LANIA au Mexique depuis mai 99. Une convention a été signée avec l'UNESCO pour la reprise des versions francophone et hispanophone.

VII. Création d'une start-up

L'équipe de concepteurs des deux cédéroms d'auto-formation a décidé, avec le soutien de l'AFNIC, de créer une structure commerciale afin de valoriser les résultats de ses travaux. La société @rc-en-Web a donc été créée dès le mois d'août 1999, après avoir été lauréate du concours de création d'entreprises innovantes organisé par le MENRT et l'ANVAR.

@rc-en-Web, dans laquelle l'AFNIC a pris une participation de 30%, assure la diffusion des deux cédéroms et se spécialise dans la formation à distance (*tableau 15*).

VIII. L'annuaire multilingue HarmonIC

Le développement de l'Internet et la multiplicité de l'offre de produits ou de services amplifient le besoin de référencement des fournisseurs et induisent une pression excessive sur les noms de domaines.

Cette perspective a amené l'AFNIC à concevoir, développer et mettre à disposition sur toute la zone « .fr » un outil de consultation équitable, gratuit et multilingue, permettant notamment de faciliter les relations inter-entreprises en prenant en compte leurs activités et leurs localisations.

L'annuaire multilingue « HarmonIC » (*tableau 16*), qui répond à cette nécessité stratégique, a été mis en exploitation opérationnelle en mai 1999 en version bilingue (français et anglais). Seul de ce type dans le monde de l'Internet, il intéresse de nombreux NIC européens, dont l'Allemagne.

IX. Actions de communication

Deux actions principales de communication ont été lancées en 1999 : tout d'abord une conférence de presse à Paris (le 24 juin) en vue d'annoncer les évolutions de la charte de nommage (« .nom.fr » et « .com.fr »). En fin d'année l'AFNIC a préparé une action de promotion de l'enregistrement des noms de domaines dans la zone réglementée du « .fr ». La manifestation s'est déroulée à Autrans le 7 janvier 2000.

X. Actions internationales

Conformément à sa mission, l'AFNIC a participé activement aux débats sur l'évolution du nommage, et contribué à la création du CENTR, organe de concertation des NIC européens. L'association a été élue au bureau exécutif du CENTR (*tableau 17*).

L'AFNIC s'est efforcée d'être reconnue comme centre d'expertise et de support concret au déploiement de l'Internet sur le plan international (*tableau 18*). Cinq NIC nationaux ont demandé son expertise : Madagascar, Gabon, Maroc, Mauritanie et Luxembourg.

Dans le cadre de la mise en place de l'ICANN, l'AFNIC a participé à toutes les réunions du DNSO (*Domain Name Supporting Organization*). L'association a défendu les idées-forces suivantes :

- l'arbre de nommage constitue une ressource publique ;
- le nommage doit respecter les règles de protection des noms et des marques.

Par ailleurs, l'AFNIC assure depuis le 6 juin 1999 la gestion du serveur DNSO, point d'échange d'informations pour la mise en place du Conseil de Nom de l'ICANN.

En octobre 1999 ont eu lieu les élections du conseil d'administration de l'ICANN (*Internet Corporation for Assigned Names and Numbers*). Quatre places sur neuf y ont été obtenues par les européens (*tableau 19*).

Enfin, le groupe de travail « international » de l'AFNIC s'est réuni à cinq reprises en 1999. Il permet la concertation entre de nombreux acteurs de l'Internet en France afin d'aider à l'élaboration de la position française au plan international.

Conclusion

En 1999, l'AFNIC a démontré sa capacité à faire face au développement massif du nommage, et à s'adapter aux demandes d'évolution de la charte.

La rigueur juridique, l'action impartiale de l'AFNIC ont permis d'éviter de nombreux cas de litiges (moins de 5 cas en 99 contre, par exemple, 100 par mois au Royaume-Uni sur le « .uk »).

L'AFNIC peut se prévaloir du développement de deux outils d'auto-formation à l'Internet primés au niveau national et d'avoir suscité le lancement d'une start-up dix huit mois après sa création.

Dans le cadre de sa mission de service public, l'association a su convaincre au niveau international que l'espace de nommage constituait une ressource collective gérée comme telle et que le droit des noms et des marques devait être respecté (*tableau 20*).

Le « .fr » a connu la plus forte augmentation en Europe du nombre de machines accessibles sous un code « pays ». Les statistiques du RIPE NCC confirment en effet le passage de 500 000 fin 98 à 1,2 millions de « hosts » fin 99, faisant désormais jeu égal avec « .uk » (1,7) et « .de » (1,6) (*tableau 21*).

Enfin, l'ouverture à l'international de l'annuaire multilingue HarmoNIC constitue un moyen unique dans l'Internet de référencement exhaustif et équitable pour les entreprises et les particuliers de la zone « .fr ».

Bilan 1999

758 FAI au 31 décembre 99,

52% d'augmentation par rapport au 31 décembre 98

60 537 domaines dans la zone « .fr » au 31 décembre 99,

100% d'augmentation par rapport au 31 décembre 98,

soit autant de domaines créés en 99 qu'au cours de toutes les années précédentes

5 238 changements de fournisseurs d'accès (changements de délégation),

soit 17% par rapport au nombre de créations de domaines

372 F HT coût moyen de création (adhésions non comprises),

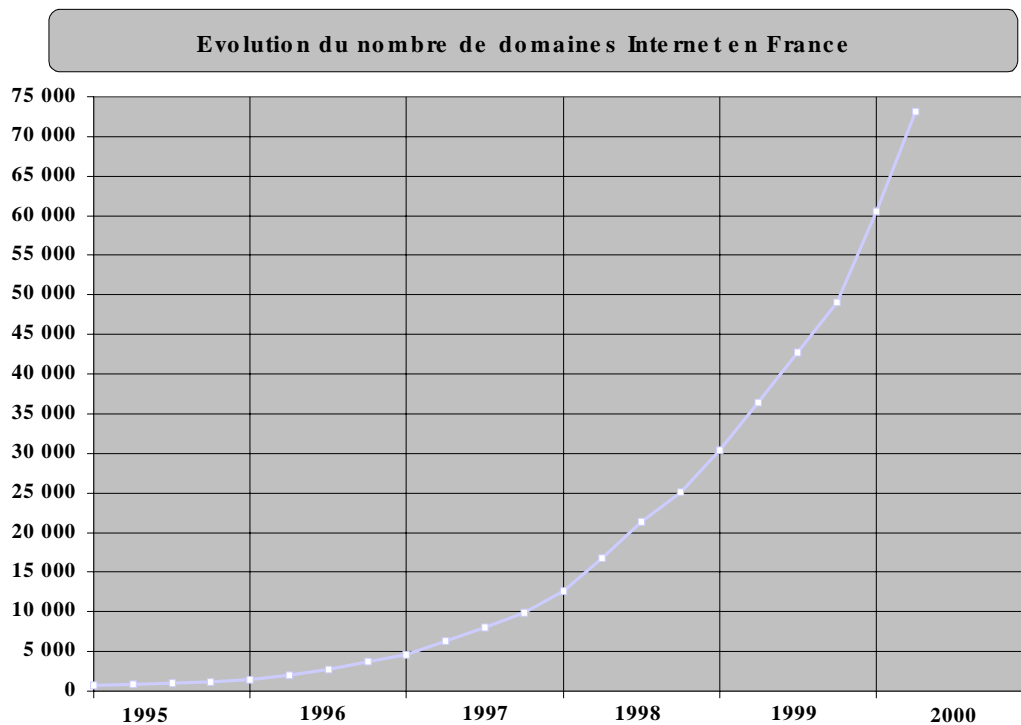
29% de baisse par rapport à l'année 98

200 installations en moyenne par jour ouvrable fin décembre 99,

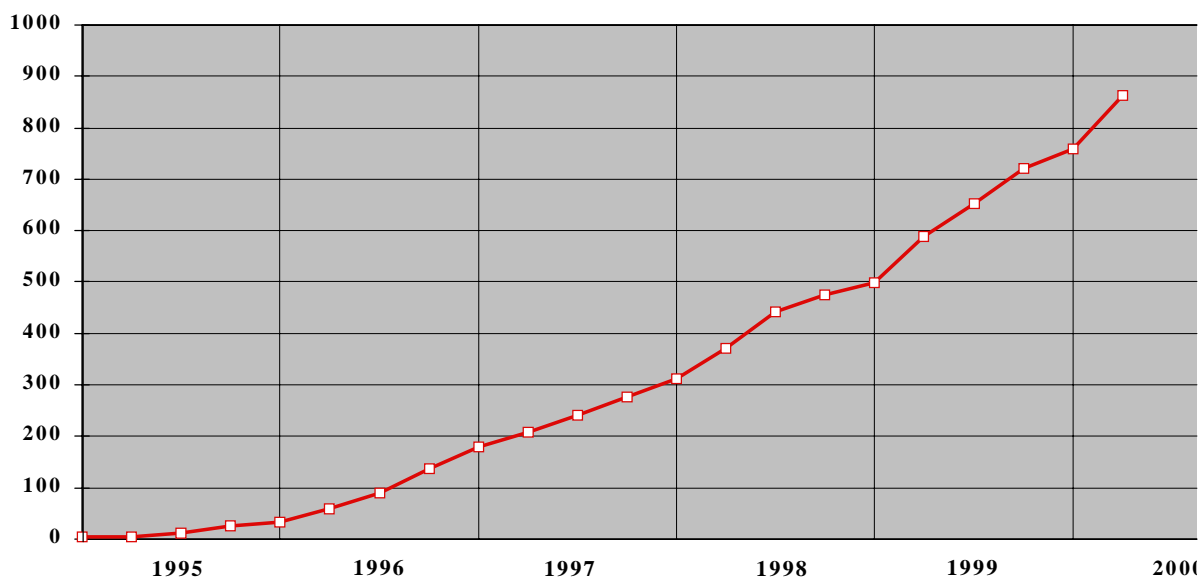
90% d'augmentation par rapport à fin décembre 98

Personnel : 26 permanents en décembre 99 (22 en décembre 98)

Ressources : 20,3 MF (15,1 MF en 98)



Evolution du nombre de FAI Internet ayant adhéré au NIC France /AFNIC



L'équipe AFNIC au 1^{er} janvier 2000

26 personnes : 4 fonctionnaires détachés, 22 CDI

☐ **Directeur général :**

Jean-Yves BABONNEAU

☐ **Directeur technique :**

Annie RENARD

☐ **Secrétariat :**

Monique SUARD

☐ **Interface prestataires :**

Isabel TOUTAUD (responsable)

Frédérique BATEAU

Jean-Baptiste BOUQUET

Hervé COSQUER

Laure GRASSOT

Catherine JEAN

Gilles LACAILLE

Nathalie RELVA

Sophie PEREZ

☐ **Ingénierie :**

Philippe LUBRANO (responsable)

Olivier GUILLARD

Vincent LEVIGNERON

Erwan MAS

Jean-Philippe PICK

Philippe RENAUT

Malek SHABOU

François TIGEOT

Pierre VASSOUT

☐ **Administration/comptabilité :**

Heide REBOUL (responsable)

Marine CHANTREAU

Yvan COULOMBIER

Agnès FRAPY

Benoît GUIGNARD (comptabilité)

Passage aux 35 - 32 heures et extension des horaires

Passage aux 35 heures le 1^{er} mai 1999

Passage aux 32 heures le 1^{er} novembre 1999

Extension des horaires d'ouverture du service téléphonique auprès des adhérents

jusqu'au 30 avril 99 : 9h00 - 12h00 et 14h00 - 17h00

1^{er} mai 99 : **8h30 - 18 h30** sans interruption du lundi au vendredi,

soit un accroissement de **+66%**

L'AFNIC accessible aux adhérents 50 heures par semaine dès le 3 mai 99

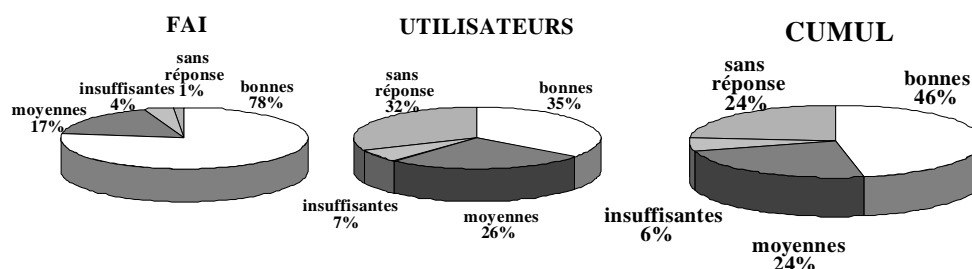
Consultation publique liée au Programme d'Action gouvernemental pour la Société de l'Information (PAGSI)

Démarche et échéancier

Constitution d'un formulaire en ligne à partir des suggestions des Comités de Concertation de l'AFNIC, du rapport du Conseil d'Etat, ... et accord du CA	novembre 98
Durée de la consultation : 8 semaines	18 décembre 98 au 12 février 99
Synthèse : - 17/02 : groupe de travail technique sur le plan de nommage « .fr », - 22/02 : affichage des résultats sur le Web l'AFNIC, - 25/02 : réunion de tous les adhérents.	février 99
- 9/03 : soumission aux Comités de Concertation, - 26/03 : décisions du CA.	mars 99

La gestion du domaine national « .fr »

Appréciation des prestations de l'AFNIC : compétences



Consultation publique : TENDANCES FORTES (1)

Au moins 60% des FAI et au moins 60% des utilisateurs se sont prononcés pour (questions 1, 6, 8, 9, 11, 13, 14 et 19) :

(1) Maintenir le principe d'un plan de nommage, basé sur des justificatifs adossés à la réglementation française.

(6) Enregistrer sous « .fr » directement plusieurs noms de domaine pour une société à partir d'un seul K-bis.

Le CA a arrêté les dispositions de mise en œuvre suivantes :

3 noms de domaines maximum par justificatif sous « .fr » directement,

choix d'un seul terme parmi les dénominations figurant sur le K-bis ou sur le certificat INSEE, à l'exclusion des termes interdits par la charte (noms génériques, géographiques, prénoms ...),

règle « premier arrivé, premier servi ». En cas d'homonymie, le nom de domaine sera qualifié à partir des éléments mentionnés sur le K-bis ou le certificat INSEE,

Attention : cette ouverture de la charte ne s'applique pas aux organismes concernés par les conventions de nommage.

Consultation publique : TENDANCES FORTES (2)

Au moins 60% des FAI et au moins 60% des utilisateurs se sont prononcés pour (questions 1, 6, 8, 9, 11, 13, 14 et 19) :

- (8) Prévoir un domaine libre (de type « .prd.fr ») permettant l'enregistrement de noms de domaines sans fourniture de pièces justificatives.
- (9) Ne pas découper « .tm.fr » selon les 42 classes de la nomenclature INPI.
- (11) Enregistrer les associations selon la classification de l'INSEE sous « .fr » ou « .asso.fr ».
- (13) Attribuer aux particuliers le nom de domaine : «patronyme suivi d'un champ libre.nom.fr»: «Martin-levoyageur.nom.fr»
- (14) Demander aux particuliers comme justificatif la pièce d'identité.
- (19) Ne pas enregistrer un nom de domaine sans le connecter à l'Internet.

Consultation publique : TENDANCES MAJORITAIRES

Une majorité des FAI et une majorité des utilisateurs se sont prononcés pour : (questions 2, 4, 15 et 17)

- (2) Etendre l'extension des niveaux d'arborescence sous « .fr ».
- (4) Ne pas prendre en compte les justificatifs équivalents dans les pays de l'Union Européenne pour enregistrer sous « .fr » des entreprises ou organisations européennes n'ayant pas de localisation en France.
- (15) Enregistrer un particulier sous un pseudonyme.
- (17) Ne pas envisager une autre évolution des formalités relatives aux procédures d'enregistrement (hors contrôle a posteriori des justificatifs).

Consultation publique : POSITIONS DIVERGENTES (1)

Questions ayant fait apparaître une divergence forte entre FAI et utilisateurs (questions 7 et 20) :

(7) Enregistrement de noms de domaine sous des dénominations libres : 54% des FAI sont contre et 67% des utilisateurs sont pour.

Le CA a décidé de créer un domaine public « .espace-libre.fr » selon les dispositions suivantes :

- l'enregistrement s'effectue sans justificatif,
- le demandeur doit être identifié et domicilié en France,
- la règle « premier arrivé, premier servi » à l'exclusion des noms existants dans les domaines publics de la zone « .fr » sera appliquée,
- le domaine « .espace-libre.fr » ne sera pas ouvert avant celui destiné aux particuliers « .nom.fr »,
- les adhérents ainsi que les participants à l'Assemblée Générale du 28 avril 99, seront consultés sur la dénomination du domaine.

Consultation publique : POSITIONS DIVERGENTES (2)

Questions ayant fait apparaître une divergence forte entre FAI et utilisateurs (questions 7 et 20) :

(20) Obligation de passer par un FAI pour enregistrer un nom de domaine : 79% des FAI sont pour et 61% des utilisateurs sont contre.

Le CA a décidé de maintenir le passage obligatoire par un FAI pour enregistrer un nom de domaine sous « .fr ». Les FAI devront afficher clairement dans leurs devis et documents destinés aux utilisateurs les informations sur le fonctionnement de l'AFNIC et les coûts qui lui sont imputables afin de gagner en transparence.

Formation organisées par l'AFNIC au profit des adhérents FAI

Bilan 99

3 formations en Ile-de-France dans les locaux de l'AFNIC :

février : 30 personnes

septembre : 50 personnes

novembre : 60 personnes

3 formations hors Ile-de-France mises en place avec l'ACFCI

et organisées avec les CRCI :

avril à Toulouse : 19 personnes

mai à Strasbourg : 24 personnes

juin à Laval : 15 personnes

Réactions positives des participants et intérêt accru pour
l'atelier technique

Formation aux technologies Internet : cédéroms « Initi@tion à l'Internet » et « A ch@cun son site Web »

« Initi@tion à l'Internet » :

Diffusion aux adhérents et au Ministère des Affaires Etrangères (usage interne)

Primé au Salon Educatec 99

Cession de licences de reproduction, traduction et diffusion (vente exclue) :

CNED - décembre 98

(à destination des usagers et du personnel pédagogique du CNED)

LANIA (Mexique) : traduction en espagnol et diffusion

UNESCO : diffusion en français et en espagnol

Ministère de l'Education Nationale : en cours de négociations

« A ch@cun son site Web » :

Prototype terminé janvier 1999

Premier prix « Téléform 99 » avril 1999

Tests par 4 groupes de 5 utilisateurs/enseignants en France, CNED et

4 pays francophones : Cameroun-ENSP, Madagascar-ESP, Mauritanie-Université

Nouakchott, Viet-Nam-IFI

Participation du Fonds Francophone des Inforoutes au financement

Diffusion des 2 CD, reconnus d'intérêt pédagogique, par @rc-en-WEB :
<http://www.arc-en-web.fr>

Création de la start-up de l'AFNIC « @rc-en-WEB »

Objectif : aide au déploiement de l'Internet en France,
action transitoire de l'AFNIC sur 18 mois

Conformément à :

- la décision du CA du 26 mars 99
- l'AG du 28 avril 99

création de « @rc-en-WEB »

- en août 99 par le départ de 4 ingénieurs
- capital 50 KF : 70% personnels d'@rc-en-WEB, 30% l'Association

<http://www.arc-en-web.fr>

Annuaire multilingue de l'Internet « HarmoNIC »

Référencement est stratégique

Recherche des entreprises/organismes sous « .fr » par :
activités/produits, localisation

Version française : opérationnelle depuis le 25 mars 99

Développement d'une version multilingue :

- accès en anglais et en français à la base « .fr » :
opérationnel depuis mai 99
- juin 2000 : nouvelle version avec intégration de 4 langues
supplémentaires, nouvelles fonctionnalités...
- reprise d'HarmoniC par le NIC allemand (pour le « .de »)

Service d'intérêt général, accès gratuit

<http://harmonic.nic.fr/>

Coordination européenne - CENTR

(Council of European National Toplevel Registries)

**CENTR : structure de concertation des NIC européens
(ccTLD) constituée de 23 participants (création mai 1998)**

Réunions : Amsterdam (2/03/98), Amsterdam (21/04/98), Stockholm (19/05/98),
Edimbourg (22/09/98), Vienne (27/11/98), Amsterdam (26/01/99), Paris
(16/03/99), Berlin (25/05/99), Varsovie (27/09/99), Pise (09/12/99),

Budget annuel : environ 2 MF, pour une équipe de 3 permanents

Localisation : Oxford

Forme juridique : société à but non lucratif de droit anglais

Membres : les administrateurs de ccTLD (1 pays = 1 vote)

Constitution du bureau initial (Amsterdam, 26/01/99) :

président :	Dennis JENNINGS (Irlande)
trésorier :	Herbert VITZTHUM (Autriche)
membres :	William BLACK (Angleterre) Eva FROELICH (Suède) Elisabeth PORTENEUVE (France)
directeur :	Fay HOWARD

Actions internationales

Evolution du nommage mondial : IANA ---> ICANN

L'AFNIC présente dans toutes les réunions DNSO

Promoteur de :

- l'arbre de nommage est une ressource publique
- respect du droit des noms et des marques

Concertation européenne : participation active à la création du CENTR

Présence dans l'espace francophone/co-développement :

- Formation des Formateurs en Technologies de l'Information
- Développement de 2 supports d'auto-formation en direction des formateurs et des utilisateurs

**Faire connaître l'AFNIC comme centre
d'expertise et de support concret au déploiement
de l'Internet sur le plan national et international**

Election au Conseil d'administration de l'ICANN octobre / novembre 1999

Membres élus des 3 comités de ICANN

- DNSO (Domain Name Supporting Organisation)

Alexandro Pisanty - Mexique
Amadeu Abril y Abril - Espagne
Jonathan Cohen - Canada

- PSO (Protocol Supporting Organisation)

Vint Cerf - USA
Phil Davidson - Europe
Jean-François Abramatic - Europe

- ASO (Address Supporting Organisation)

Ken Fockler - Canada
Pindar Wong - Asie
Rob Blokzijl - Europe

Gestion du serveur DNSO (*Domain Name Supporting Organization*)

Point d'échange d'informations pour la mise en place du Conseil de Nom ICANN

Assuré par l'AFNIC depuis le 6 juin 99, <http://www.dnso.org/>

Conclusion : rappel des positions de l'AFNIC

L'espace de nommage, en amont des feuilles, est une ressource collective --> gestion à but non lucratif

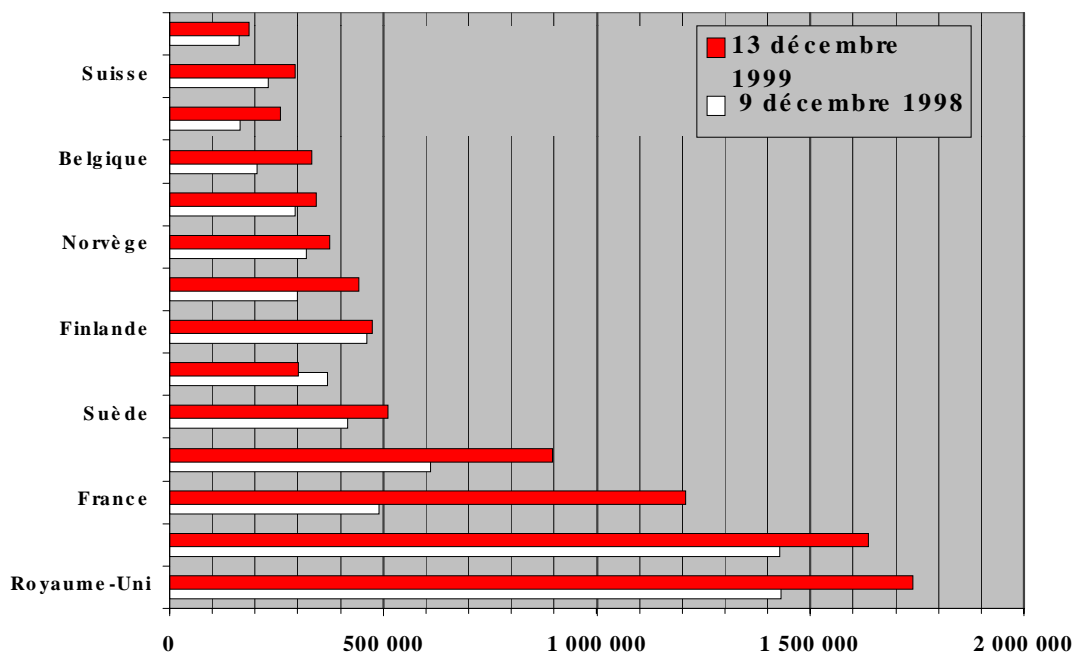
Respect du droit des noms et des marques : éviter que les codes ISO de pays soient gérés à la « .com » et deviennent des « paradis de noms de domaines » tel que .io, .nu, .tv, .tm,...

Création d'un gTLD si existence d'une « charte » approuvée par ICANN

Aide au déploiement d'Internet par le développement d'outils d'auto-formation « Initi@tion à l'Internet » et « A ch@cun son site WEB »

Ouverture à l'international de l'annuaire multilingue « HarmoNIC » : <http://harmonic.nic.fr/>

Nombre de machines connectées à l'Internet par pays en Europe
Les 14 premiers pays en nombre de machines d'après le "RIPE NCC Hostcount"



Composition du Conseil d'Administration au 31/12/99

5 membres fondateurs :

- président désigné par l'INRIA: M. Guy AUBERT, conseiller d'Etat en service extraordinaire
- désigné par l'INRIA : M. Michel COSNARD, directeur de l'INRIA Lorraine
- désigné par le ministère chargé des télécommunications : M. Pierre-Yves JOLIVET
- désigné par le ministère chargé de l'industrie : M. Vincent THERY
- désigné par le ministère chargé de la recherche : M. Laurent de MERCEY

5 membres élus :

pour le Comité de Concertation « prestataires » :

- M. Thierry LOUAIL, gérant de la société Ecritel
- M. Jean-Michel PLANCHE, administrateur de la société Oléane-France Télécom

pour le Comité de Concertation « utilisateurs » :

- M. François DUVERGE, directeur général de l'ACFCI
- M. Pierre-Yves LE BIHAN, délégué général du CIGREF

pour le Collège International :

- M. Ahmedou OULD HAOUBA, doyen de l'Université de Nouakchott et directeur du NIC mauritanien

Commissaire du gouvernement :

- M. Jean-Claude MERLIN, désigné par le ministère chargé des télécommunications

Directeur général :

- M. Jean-Yves BABONNEAU, directeur de recherche de l'INRIA